



NEGOCIATION COG :

La CGT refuse toute suppression de postes

C'est la période de la négociation COG : Comme tous les 5 ans, les embauches, remplacements de départs etc... sont bloqués jusqu'à la signature d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la MSA.

Comme tous les 5 ans, la signature arrive bien après la fin de la COG précédente fixée au 31 décembre 2025, permettant aux caisses de faire des économies sur le dos du personnel pendant plusieurs mois.

6 mois de blocage début 2026 après les 6 mois de blocage fin 2025 pour « financer » le dépassement budgétaire de la nouvelle classification. Un dépassement de 10 millions supplémentaires aux 15 millions annoncés par la FNEMSA pour la négociation de l'avenant 37 de la convention collective que les caisses ont puisé

dans les budgets du personnel.

Des salariés encore et toujours qui sont utilisés comme variables d'ajustement.

Ces blocages désorganisent les services et dégradent les conditions de travail des salariés.

Des secteurs sont en souffrance et tentent de fonctionner malgré les conditions de travail très dégradées.

Des salariés quittent la MSA déçus par la réalité de son fonctionnement.

Malgré une continuelle dégradation de la qualité du service rendu et des conditions de travail, la négociation COG s'oriente vers de nouvelles baisses de moyens.

Ce qui est sur la table, proposé par l'État, c'est la suppression de 1200 ETP (Equivalent Temps Plein).

Ce qui équivaut à environ - 1500 salariés sur les 13700 employés/cadres de l'institution.

A l'INC du 29 janvier 2026, la FNEMSA n'en a pas dit plus sur l'état de la négociation et sur ses propositions.

Pour la CGT, toute nouvelle suppression poste mettrait en danger les conditions de travail des salariés et la qualité du service rendu aux assurés.

Les services sont en grande difficulté, la santé de nombreux salariés est en péril.

Le pouvoir d'achat des salariés s'effondre : 25 % de perte de pouvoir d'achat en 15 ans !!

La CGT exige :

- le maintien des effectifs et même une augmentation dans les secteurs en tension de façon récurrente,
- l'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation.

**Pour faire face aux menaces, pour défendre tes droits et
tes conditions d'existence,**

Rejoins la CGT, le syndicat qui ne se fait pas berner !

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

